

République Française

Département d'Indre-et-Loire

**Syndicat
des Mobilités
de Touraine****ARRETE N°2024/ 08****Objet : CESSION DE VELOS**

Le Président du Syndicat des Mobilités de Touraine,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu la délibération du Comité syndical du 30 mai 2023 portant élection de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Comité syndical du 30 mai 2023 portant délégation du Comité syndical au Président et membres du Bureau,

Vu l'avenant n°1 à la convention attributive de subvention à la SCIC VELOOP pour la contribution au projet « vélos solidaires » pour l'année 2023, autorisant le don des velociti réformés pour le projet « vélos solidaires »,

CONSIDERANT que 19 vélos acquis en 2010 pour faire fonctionner le service Velociti géré par le Syndicat des Mobilités de Touraine, doivent être réformés compte tenu de leur vétusté, et peuvent être cédés à titre gratuit,

Les 19 vélos concernés sont ceux dont les identifiants FNUCI sont les suivants :

103700300002	103700300302	103700300594	103700300220
103700300024	103700300404	103700300669	143700300312
103700300045	103700300428	103700300737	143700300325
103700300225	103700300502	103700300919	103700300609
103700300280	103700300532	103700300851	

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Les 19 vélos sont cédés à titre gratuit à la SCIC Veloop, 1 Avenue Thérèse Voisin, 37000 TOURS, à charge pour elle de les reconditionner et de les re-floquer pour le projet « Vélos solidaires ».

ARTICLE 2 :


Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés et ampliation sera adressée à :


- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Trésorier Principal

ARTICLE 3 :

La Directrice du Syndicat des Mobilités de Touraine est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, le 06 FEV. 2024

Le Président,

Emmanuel Denis

The stamp is circular with a blue border. Inside the border, the text "Syndicat des Mobilités" is written at the top and "de Touraine" at the bottom. In the center, there is a heraldic emblem featuring a figure on a horse, flanked by two stars.